



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

**ETAIENT REPRESENTES :**

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20220930-DEL065092022-DE  
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**ETAIENT ABSENTS :**

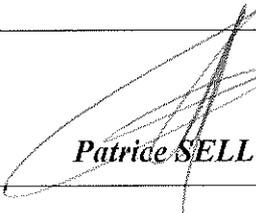
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le ..... Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



Objet **APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE  
VISANT AU DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL AU SEIN DE LA  
COLLECTIVITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Sur le rapport du Maire**

- VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et régions, Modifiée ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le rapport N° 065 – 09 -2022 du Maire ;
- VU l'avis favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines ;

**APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** d'approuver le projet

PHASE	Poste de dépense	Montant ( HT)
1	Acquisition du logiciel de gestion RH/FINANCES/ACHAT (hors maintenance)	194 397,00
	Acquisition de 25 stations de travail adaptées au télétravail	19 147,50
2	Acquisition de 50 stations de travail adaptées au télétravail	75 000,00
	Acquisition du matériel complémentaire à la phase 1 (écrans et claviers déportés)	18 352,50
	Acquisition d'un logiciel de messagerie full-web	111 000,00
	Renforcement des serveurs physiques	7 733,00
3	Acquisition de 50 stations de travail adaptées au télétravail	75 000,00
	Acquisition et installation de systèmes de visio-conférence dans les salles de réunion	60 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>560 630,00</b>

**Article 2 :** d'approuver le nouveau plan de financement

	<i>Coût total (TTC)</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Part FEDER REACT-UE</i>	<i>Part communale</i>
<i>Phase 1</i>	231 695,78	213 544,50	192 190,05	21 354,45
<i>Phase 2</i>	230 112,77	212 085,50	190 876,95	21 208,55
<i>Phase 3</i>	146 475,00	135 000,00	121 500,00	13 500,00
<i>Dépenses totales</i>	<b>608 283,55</b>	<b>560 630,00</b>	<b>504 567,00</b>	<b>56 063,00</b>

**Article 3 :** d'autoriser la Ville à solliciter la subvention FEDER-REACT-UE au titre de la fiche 10.4.4 relative au développement du télétravail dans les collectivités pour un montant de 504567€

**Article 4 :** d'autoriser la Ville de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant)

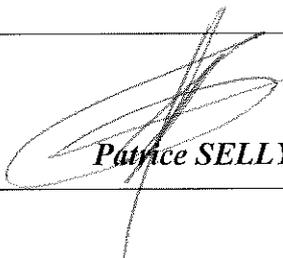
**Article 5 :** d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

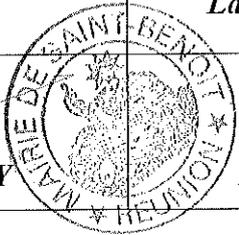
Nombre de votant : ... 33

Pour : ... 33

Contre : ... 0

Abstentions : ... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



Objet **APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE  
VISANT AU DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL AU SEIN DE LA  
COLLECTIVITE**

Vous avez approuvé par délibération 054 05 2022 en date du 2 Mai 2022 le plan de financement visant au développement du télétravail dans la collectivité cofinancé par du programme REACT-UE.

Toutefois, au regard des renseignements complémentaires apportés par les services instructeurs et des différents chiffrages réalisés, les différents postes de dépenses à prévoir dans le cadre de cette opération ont été réactualisés et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>PHASE</b>	<b>Poste de dépense</b>	<b>Montant ( HT)</b>
<b>1</b>	Acquisition du logiciel de gestion RH/FINANCES/ACHAT (hors maintenance)	194 397,00
	Acquisition de 25 stations de travail adaptées au télétravail	19 147,50
<b>2</b>	Acquisition de 50 stations de travail adaptées au télétravail	75 000,00
	Acquisition du matériel complémentaire à la phase 1 (écrans et claviers déportés)	18 352,50
	Acquisition d'un logiciel de messagerie full-web	111 000,00
	Renforcement des serveurs physiques	7 733,00
<b>3</b>	Acquisition de 50 stations de travail adaptées au télétravail	75 000,00
	Acquisition et installation de systèmes de visio-conférence dans les salles de réunion	60 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>560 630,00</b>

Ces dépenses sont à priori éligibles au volet REACT-UE du programme opérationnel européen FEDER, fiche action n° 10.4.4 relative au développement du télétravail dans les collectivités.

Le nouveau plan prévisionnel de financement proposé est le suivant :

	<i>Coût total (TTC)</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Part FEDER REACT-UE</i>	<i>Part communale</i>
<i>Phase 1</i>	231 695,78	213 544,50	192 190,05	21 354,45
<i>Phase 2</i>	230 112,77	212 085,50	190 876,95	21 208,55
<i>Phase 3</i>	146 475,00	135 000,00	121 500,00	13 500,00
<i>Dépenses totales</i>	<b>608 283,55</b>	<b>560 630,00</b>	<b>504 567,00</b>	<b>56 063,00</b>

Je vous propose :

- d'approuver le projet exposé ci-dessus
- d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus, ainsi que le lancement des consultations des entreprises
- de m'autoriser à solliciter la subvention FEDER-REACT-UE au titre de la fiche 10.4.4 relative au développement du télétravail dans les collectivités pour un montant de 504567€
- de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant)
- de m'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

*Je vous prie d'en délibérer,*  
**Le Maire**